



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving - PWGSC

Voir dans le document/

See herein

NA

Quebec

NA

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
TPSGC/PWGSC
1550 Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet NGCC DesGroseilliers-Radoub aut-21	
Solicitation No. - N° de l'invitation F3065-210190/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client F3065-210190	Date 2021-09-29
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCV-018-18210	
File No. - N° de dossier QCV-1-44082 (018)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2021-10-07 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Piras, Gabriel	Buyer Id - Id de l'acheteur qcv018
Telephone No. - N° de téléphone (418) 956-2350 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TITRE : NGGC DES GROSEILLIERS - RADOUB AUTOMNE 2021 MODIFICATION 003

Inclus dans la présente modification :

1. Questions et réponses 7 et 8
2. Modifications #2 au devis

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 7

ART. 11.2.E.1.1 – Est-ce que le rapport d'inspection doit être signé par un ingénieur? Les firmes d'inspection ne fournissent pas ce genre de service. Il y a une confusion avec l'article 11.2.E.1.2.

ART. 11.2.E.1.2 – Est-ce que les dessins doivent être signés par un ingénieur?

Bref, à notre compréhension, vous voulez une firme qui prend les relevés et qui fournira un rapport de relevés. Ensuite, une autre firme prendra le rapport et fera les dessins de remplacement des tôles d'acier. Les dessins seront signés. Cette section est gérée par 1379. Confirmer svp.

Réponse : Bref, le devis demande une firme qui prend les relevés, fournit un rapport et fournit les dessins de remplacement d'acier qui serviront dans un contrat pour le remplacement d'acier. Non, ce n'est pas nécessaire que le rapport d'inspection et les dessins soient signés/étampés par un ingénieur.

Question 8

Compte tenu que le joint d'étanchéité NOVUS Hi-TEMP provient de l'Europe, il sera très difficile de l'obtenir dans les délais désirés.

Nous travaillons pour trouver un distributeur.

Par contre, nous avons une autre proposition : KLINGER MILAM MICA PSS 300. Le joint résiste toutefois à 885 Degrés Celsius. Est-ce acceptable?

PS. Le délai de livraison est de 25 jours ouvrables.

Réponse : Dans le cas où le Novus Hi-Temp n'est pas disponible dans un délai raisonnable, le produit proposé peut être accepté. Il est à noter que l'entrepreneur doit respecter les dates du contrat et les frais de livraison pour expédition rapide (s'il y aura lieu) doivent être compris dans la soumission.

MODIFICATIONS #2 AU DEVIS

Le devis technique est modifié comme suit.

SUPPRIMER :

« 11.2.E.1.1 L'entrepreneur doit préparer et fournir un rapport détaillé de l'inspection, incluant les dessins indiquant les tôles d'acier à remplacer. Les plans doivent être étampé par un ingénieur. Le dessin doivent devenir la propriété de la GCC. »

À la place, INSÉRER :

« 11.2.E.1.1 L'entrepreneur doit fournir un rapport détaillé de toutes les mesures prises, y compris le pourcentage de diminution et l'acier à remplacer. »

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.